

Constat :

Au cours des six premiers mois après l'obtention du permis de conduire, il existe un pic d'accidents chez les conducteurs novices très importants. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et par 1,5 dans les trois mois suivants.

Objectifs de la formation

L'Auto-Ecole Du Village propose des formations Post-permis pour les conducteurs novices entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention. Après un début d'expérience de la conduite, il est important de pouvoir renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis par une approche de thèmes comme les limites de ses aptitudes, les différences perceptives, la notion de risque et de responsabilité.

L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Ces rendez-vous post permis destinés aux conducteurs novices s'inscrivent dans une démarche préventive volontaire qui vise à réduire leur risque d'accident.

Public visé :

Les conducteurs novices entre les 6e et 12e mois qui suivent l'obtention du permis B

Condition d'accès :

N'avoir commis aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire.

Contenu de la formation

Elle s'articule autour de **2 thématiques** :

1. Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
2. Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

A l'issue de la formation, votre auto-école vous délivre une **attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis**.

Seules les auto-écoles ECF disposant du label "École conduite qualité" peuvent valider cette formation. Elles sont reconnaissables à un macaron jaune apposé sur leur site internet et leur vitrine.

Modalités

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. **Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures)**.

Chaque élève titulaire du Permis de conduire se verra proposer un rendez-vous !



Pour Plus de renseignements Contactez-nous votre auto-école

AUTO ECOLE DU VILLAGE

1 Place de la Libération – 95200 SARCELLES

Siret : 50471931100012 - APE : 8553Z

Tél : 01 39 33 65 43 – Mail : contact@autoecoleduvillage-sarcelles.fr

www.autoecoleduvillage-sarcelles.fr

AGR : 0109507580 - NDA : 11950637295. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Organisme de formation certifié pour la catégorie des actions de formation

Durée	1 journée
Horaires	9h00 12h00 et 13h00 à 17h00
Lieu	Auto-Ecole Village 1 place de la Libération 95200 SARCELLES
Nombres de participants	De 6 à 9 personnes
Prérequis	<ul style="list-style-type: none">• Le stagiaire doit être titulaire du permis B en cours de validité
Objectifs déterminés	<ul style="list-style-type: none">• Être capable de préparer ses déplacements• Être capable d'adopter une conduite préventive et de s'adapter aux différentes conditions de circulation et d'adhérences• Être capable d'anticiper une situation à risques dans ses déplacements quotidiens.
Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Enseignants diplômés BEPECASER• Salle de cours (capacité 1 à 30 personnes)• Vidéo projecteur• Paperboard• Tableau blanc• Berlines Compact
Les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats	<ul style="list-style-type: none">• Attestation de présence• Liste d'émargement• Evaluation à chaud• Remise d'une fiche individuelle d'évaluation à l'issue de la formation

Contenu détaillé de la formation

Matin

1. **Accueil.** Présentation et tour de table
2. **Audit de Conduite :** Départ pour un <<parcours type>> d'évaluation.
 - Répartition des stagiaires sur les véhicules.
 - 2/3 stagiaires et 1 formateur par voiture.
 - 20/25 minutes par participants au volant
 - Objectif : évaluer le conducteur, lister les différentes erreurs de conduite, Observer le comportement du conducteur Vérifier le respect des règles de circulation et de la réglementation.
 - Estimation de l'écoconduite et de la conduite apaisée ;
 - Retour en salle pour l'exploitation commune des différentes observations.
3. **Accidentologie**
Etudes de cas d'accidents relatifs aux erreurs qui peuvent avoir été commises durant l'audit de conduite.
4. **Effets et méfaits de la vitesse**
 - Les lois psychophysiologiques
 - Le conducteur : mode de fonctionnement

AUTO ECOLE DU VILLAGE

1 Place de la Libération – 95200 SARCELLES

Siret : 50471931100012 - APE : 8553Z

Tél : 01 39 33 65 43 – Mail : contact@autoecoleduvillage-sarcelles.fr

www.autoecoleduvillage-sarcelles.fr

AGR : 0109507580 - NDA : 11950637295. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Organisme de formation certifié pour la catégorie des actions de formation

- Perception visuelle
- Capacité d'estimation
- Répartition des défaillances
- Vitesse et distances de sécurité
-

5. Recyclage code de la Route

- Série de 20 questions type examen du Permis de conduire
- Correction et échange avec l'enseignant sur la réglementation

Après midi

6. En salle de cours (en théorie)

- Installation à bord (Position de Conduite optimum et utilisation du volant)
- La <<Bonne conduite>> Se créer un Espace de vie, Les différents <<temps de réaction>>. Adaptation du comportement aux situations, Connaître les éléments perturbateurs)
- Le Freinage (Les aides à la conduite ABS, AFU, ESP. L'incidence du chargement sur le comportement et la distance d'arrêt)

7. Alcool, drogue et autres produits psychoactifs, téléphone et conduite

- Alcool
- Equivalence des verres
- Alcool : troubles
- Sanctions
- Conséquences pour l'assurance
- Drogues : les effets
- Sanctions encourues
-

8. Théorie de l'écoconduite et de la conduite apaisée

- Bilan sur la conduite du matin
- Définition
- Entretien

9. Bilan de la Journée

Validation : remise de l'attestation de formation port-permis de la catégorie B et du diplôme

INSCRIPTION

Auto-école Du Village

1 Place de la République

95200 SARCELLES

Tél : 01 39 33 65 43

Mail : contact@autoecoleduvillage-sarcelles.fr

AUTO ECOLE DU VILLAGE

1 Place de la Libération – 95200 SARCELLES

Siret : 50471931100012 - APE : 8553Z

Tél : 01 39 33 65 43 – Mail : contact@autoecoleduvillage-sarcelles.fr

www.autoecoleduvillage-sarcelles.fr

AGR : 0109507580 - NDA : 11950637295. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Organisme de formation certifié pour la catégorie des actions de formation